

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Communal

VILLE DE WAVRE



VILLE DE
WAVRE

Séance du 22 octobre 2019

Présents : Mme F. PIGEOLET, Bourgmestre - Présidente ;
Mme A. MASSON, MM. P. BRASSEUR, L. GILLARD, M. NASSIRI, G.
AGOSTI, Mme K. MICHELIS, Echevins ;
Mme C. HERMAL, M. J.-P. HANNON, Mme E. MONFILS-OPALFVENS, MM.
B. THOREAU, V. HOANG, R. WILLEMS, Ch. LEJEUNE, B. CORNIL, B.
VOSSE, C. MORTIER, Mmes A. BOUDOUH, S. GROSJEAN, J. RIZKALLAH-
SZMAJ, M. MERTENS, MM. B. PETTER, F. VAESSEN, L. DUTHOIS, Mme V.
MICHEL-MAYAUX, M. L. D'HONDT, Mme E. DANHIER, M. J. GOOSSENS,
Mmes M.-P. JADIN, E. GOBBO, M. MASSART, Conseillers communaux
Mme C. GODECHOUL, Directrice générale

Objet : Motion Commerce équitable - Ville de Wavre (Motion déposée par le groupe PS)

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant la politique de solidarité internationale de la Commune Wavre ;

Considérant qu'un revenu décent pour le producteur est un élément-clé des modèles de production et de consommation durables ;

Considérant que la Commune a pour mission, dans le cadre de sa politique Nord-Sud ou de coopération au développement, de sensibiliser la population ;

Considérant que pour porter le titre honorifique de « Commune du Commerce Équitable » délivré par Oxfam-Magasins du Monde, Miel Maya Honing et Fairtrade Belgium, les six critères repris ci-dessous sont à remplir :

1. Le conseil communal vote une résolution en faveur du commerce équitable et engage l'administration communale à consommer du café et au moins un autre produit équitable ;
2. Des commerces et établissements horeca installés sur le territoire de la commune proposent au moins deux produits du commerce équitable à leur clientèle ;
3. Des entreprises, des institutions, des associations et des écoles de la commune consomment des produits équitables et sensibilisent leurs travailleurs et les élèves au commerce équitable ;
4. La commune communique sur sa participation à la campagne et organise au moins annuellement un événement de sensibilisation au grand public sur le commerce équitable ;
5. Un comité de pilotage diversifié et représentatif des acteurs locaux coordonne la campagne et mène la commune à l'obtention du titre.
6. Parce que les agriculteurs de chez nous comptent aussi, la commune soutient une initiative en faveur des produits agricoles, locaux et durables.

DECIDE :

A l'unanimité,

Art. 1 : Dans le cadre d'une politique d'achats durables sur les plans social, écologique et économique, la Commune intègre des critères de commerce équitable comme critères de sélection dans ses marchés publics et prend exemple sur le CPAS en ce qui concerne la commande de produits issus du commerce équitable.

Pour ces produits, la Commune fera appel aux fournisseurs qui offrent des produits répondant aux critères internationaux du commerce équitable selon la définition de FINE :

« Le commerce équitable est une relation commerciale, basée sur le dialogue, la transparence et le respect, à la recherche d'une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue à un développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en sécurisant les droits des producteurs marginalisés dans le Sud ».

Art. 2 : La Commune s'inscrit dans le projet « Communes du Commerce Equitable » coordonnée par Oxfam-Magasins du Monde, Miel Maya Honing et Fairtrade Belgium et s'engage à promouvoir et à consommer au moins deux produits issus du commerce équitable équitables au sein de l'Administration communale.

Art. 3 : La commune organise la sensibilisation et informe son personnel, les acteurs locaux (horeca, entreprises, commerces, écoles, etc.) et les citoyens sur le commerce équitable et sur sa politique d'achats durables.

Délibéré en séance publique, à Wavre, le 22 octobre 2019.

Par le Conseil Communal :

La Directrice générale
sé. Christine GODECHOUL

La Bourgmestre - Présidente
sé. Françoise PIGEOLET

Pour expédition conforme :
Wavre, le 14 avril 2020

La Directrice générale,


Christine GODECHOUL

La Bourgmestre


Françoise PIGEOLET